



Comité Technique Spécial Départemental des Landes
CTSD « Postes rentrée 2020 »
Jeudi 12 mars 2020

DECLARATION PREALABLE DE LA FNEC-FP FO 40

*Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Directeur Académique des Services de l'E.N. des Landes,
Mesdames et messieurs les membres du Comité Technique,*

dans le film *La sociale*, de Gilles Perret, sorti en novembre 2016 et passé à nouveau sur le grand écran à Mont-de-Marsan à l'initiative de l'association Attac pendant le mouvement de lutte contre le régime de retraites à point, on peut voir un hurluberlu, le nommé Claude Reichman, estimer que la sécurité sociale a ruiné la France et que notre pays est le dernier pays communiste, après Cuba et la Corée du Nord. Le monsieur est très sérieux et préside le Mouvement pour la liberté de la protection sociale. Mais bien que la folie guette le bonhomme, cet esprit de sérieux demeure très répandu dans une grande partie de l'école de pensée qui est aux responsabilités aujourd'hui en France. Une telle haine du modèle social français hérité de la guerre et de la lutte contre la collaboration appelle certainement une Révolution, pour reprendre le titre du livre du candidat Macron. Et cette dernière ne peut se faire sans violence sociale, et comme nous le constatons malheureusement, sans violence tout court.

Nous profiterons de ce CTSD pour rappeler notre attachement aux libertés publiques, comme celle de s'exprimer et celle de manifester. Nous dénonçons avec la plus grande fermeté la répression qui s'abat pêle-mêle sur les élèves, dans le cadre des luttes contre la mise en place des E3C, sur les professeurs comme notre camarade A. Rey, secrétaire FNEC et secrétaire du SNFOLC 46, convoqué hier au commissariat pour avoir simplement utilisé le droit syndical. Non à la criminalisation de l'action syndicale, levée de toutes les sanctions et menaces, non à la répression. Mais aussi sur les professeurs du lycée de Melle, aussi convoqués, ou en Gironde, sur huit collègues des lycées Eiffel, Mauriac et du lycée de Condorcet qui ont reçu, le 21 février, une lettre de la rectrice les informant qu'ils sont passibles de sanctions disciplinaires. Nous dénonçons avec la plus grande fermeté la répression brutale qui s'est abattue sur les femmes manifestant pour leurs droits à l'occasion du 08 mars, que ce soit à Nantes, à Lyon ou à Paris.

Cette répression est le signe d'un pouvoir aux abois qui renverse toutes les lois et tous les droits pour parvenir à ses fins, dans une panique frénétique le poussant à décider de recourir au 49-3 sur le projet de réforme des régimes de retraite lors d'un Conseil des ministres destiné à la seule question du coronavirus. Cet amateurisme politique nous conforte dans la nécessité de poursuivre coûte que coûte la bataille pour que cette réforme ne voie pas le jour. C'est pourquoi les confédérations FO et CGT ont décidé qu'elles ne participeraient plus à la conférence de financement : *« le Bureau confédéral [FO] estime que la cohérence amène FO à refuser de cautionner l'impasse à laquelle conduit cette Conférence de l'équilibre et du financement – celle du recul à nouveau de l'âge de la retraite – et estime par conséquent le moment venu d'en sortir. »* La conférence décidée par Edouard Philippe en lien avec la CFDT et l'UNSA vise à associer les organisations syndicales à la mise en place de la réforme Macron-Philippe, et à cautionner le 49-3. Les mêmes organisations sont d'ailleurs prêtes à négocier l'âge d'équilibre, avec la CFE-CGC et la CFTC. Preuve que la fameuse « ligne rouge » n'aura pas illusionné longtemps. Pour ces mêmes raisons, la FNEC FP-FO n'a pas participé aux groupes de travail organisés par le ministre Blanquer pour discuter d'une pseudo-revalorisation

financée par la baisse des pensions de tous les salariés, du public comme du privé : la « revalo » Blanquer, ce sont des centaines d'euros en moins par mois sur la pension.

S'agissant du coronavirus nous souhaitons savoir quelles dispositions vous souhaitez voir prises dans les établissements du second degré si des cas sont avérés, et pour protéger les élèves et les agents.

Pour ce qui concerne l'ordre du jour de ce CTSD, les créations-suppressions de postes du 2nd degré dans le département des Landes, force est de constater que la demande académique, suite au CTA du 28 janvier 2020, de rendre 6 emplois est plus que respectée puisque vous proposez un solde de -11 postes. En préambule du GT du 11 mars, face à ce constat, vous nous avez expliqué, Monsieur le DASEN, que les BMP devaient être pris en compte. Nous ne demandons qu'à y croire, mais malheureusement tout au long de la matinée nous avons été confrontés à la variable HSA sur HP. Et de nous expliquer que pour maintenir ce ratio à l'objectif des 8%, de nombreux BMP étaient, au mieux réduits, sinon supprimés. Comprenez que nous soyons, pour le moins, dubitatifs. A cet égard, ce sacro-saint « ratio HP-HSA » nous semble relever de la même pensée magique que celle qui préside au dogmatisme néo-libéral dont nous parlions au début de notre déclaration. Que ne nous direz-vous l'année prochaine afin de mettre en œuvre la Loi de transformation de la Fonction Publique dont un des objectifs est d'augmenter la part de contractuels dans la FP ? Qu'il nous faudra plus de BMP tout en conservant ce même ratio, ce qui entrainerait mécaniquement encore plus de mesures de carte scolaire ?

Ce groupe de travail n'avait pas tous les moyens de ses ambitions supposées. Bien sûr nous remercions Madame La cheffe de la Division de l'Organisation Scolaire pour la qualité de ses réponses et explications à nos interrogations, mais nous déplorons aussi de ne pas avoir été destinataires des documents demandés préalablement (liste des postes vacants au 01/09/2019 et TRMD des EPLE), documents permettant un travail plus efficace, en toute transparence.

Mais plus grave encore. Nous discutons ici de créations et suppressions de postes alors même que certains chefs d'établissements n'ont pas mis aux votes, en Conseil d'Administration (certains ne l'ont même pas encore réuni), les TRMD qu'ils vous ont transmis et qui sont aujourd'hui la base de nos discussions. La répartition des moyens est réglementairement de la compétence du CA et nullement de celle du chef d'établissement seul ! C'est pour nous un énième déni de démocratie qui fait peser une ombre d'illégitimité sur ce CTSD.

La politique de la "mise en place à moyens constants" dans l'Éducation Nationale, pourrait presque nous faire regretter la satisfaction de voir ouvrir un nouveau collège à Angresse. Malheureusement, bien que la majorité des suppressions de postes n'entraîne pas de mesure de carte scolaire, puisque pris sur des supports vacants ou des départs à la retraite, il n'en demeure pas moins que ce sont autant de postes qui disparaissent et toujours moins de personnels devant les élèves.

Nous constatons que les LP, avec un solde de -4, paient, proportionnellement, le plus lourd tribut. Et Monsieur Le Ministre voudrait encore nous faire croire que l'enseignement professionnel est la deuxième priorité de son ministère... nous n'y croyons plus !

Comment comprendre que vous proposiez de supprimer, au détriment de la sécurité des élèves, un P2450 (Construction et réparation carrosserie) au LP Estève de Mont-de-Marsan ? Les effectifs prévisionnels et la DGH attribuée, nous l'avons relevé lors du dernier CTSD, ont été sous-estimés au regard de l'article 6 de l'arrêté du 21 novembre 2018 précisant que le "volume complémentaire d'heures-professeur" doit être "corrigé pour les spécialités dont les équipements utilisés ou les contraintes d'espace et de sécurité en enseignement professionnel impliquent des groupes de taille adaptée".

Pour terminer Monsieur le DASEN, nous voyons clairement dans vos propositions, l'application à marche forcée du décret du 11 avril 2019 portant création d'une seconde heure supplémentaire hebdomadaire non refusable par les enseignants du second degré, mesure de Monsieur le Ministre Blanquer, qui n'avait d'autres buts, toutes les organisations syndicales l'avaient dénoncé, que de supprimer des postes. La démonstration, si besoin en était, en est faite aujourd'hui. Mais pensez bien, Monsieur le DASEN, que les collègues sont en surcharge et ne pourront pas sereinement absorber ce surplus de travail.

Merci de votre écoute.

Pour la FNEC-FP FO 40
Thierry CLAMENS (Snetaa-FO 40)
Nicolas GUYARD (Sncfo 40)